

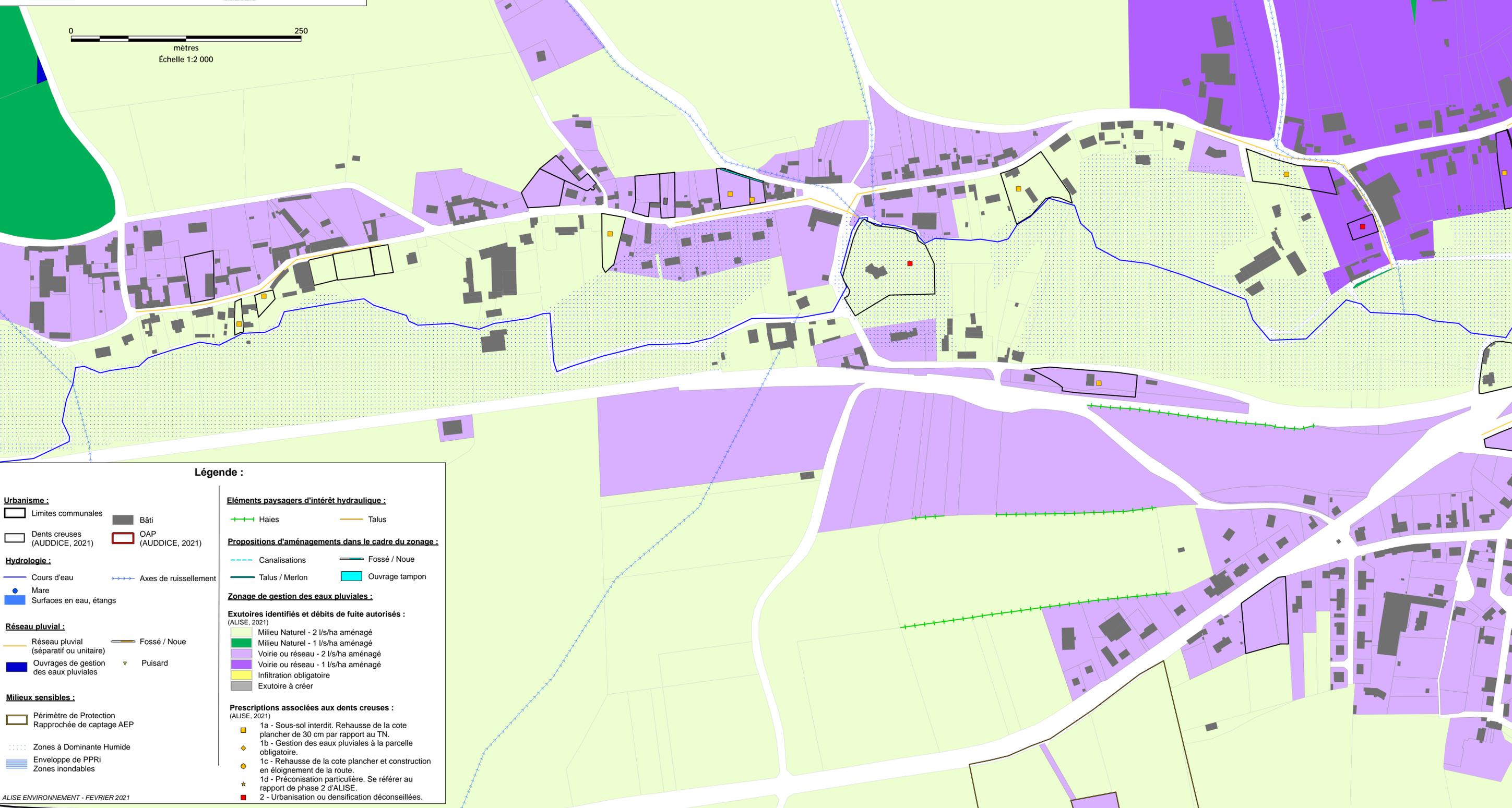
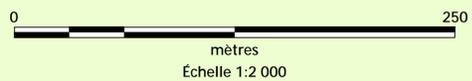
ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

MAÎTRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST
TERRITOIRE DU SUD-OUEST AMIENOIS



PLAN N°1a - AIRAINES



Légende :

Urbanisme :

- ▭ Limites communales
- ▭ Dents creuses (AUDDICE, 2021)
- ▭ Bâti
- ▭ OAP (AUDDICE, 2021)

Hydrologie :

- Cours d'eau
- Mare
- Surfaces en eau, étangs
- Axes de ruissellement

Réseau pluvial :

- Réseau pluvial (séparatif ou unitaire)
- ▭ Ouvrages de gestion des eaux pluviales
- Fossé / Noue
- ▽ Puisard

Milieus sensibles :

- ▭ Périmètre de Protection Rapprochée de captage AEP
- ⋯ Zones à Dominante Humide
- ▭ Enveloppe de PPRi
- ▭ Zones inondables

Éléments paysagers d'intérêt hydraulique :

- Haies
- Talus

Propositions d'aménagements dans le cadre du zonage :

- Canalisations
- Talus / Merlon
- Fossé / Noue
- ▭ Ouvrage tampon

Zonage de gestion des eaux pluviales :

Exutoires identifiés et débits de fuite autorisés :

- ▭ Milieu Naturel - 2 l/s/ha aménagé
- ▭ Milieu Naturel - 1 l/s/ha aménagé
- ▭ Voirie ou réseau - 2 l/s/ha aménagé
- ▭ Voirie ou réseau - 1 l/s/ha aménagé
- ▭ Infiltration obligatoire
- ▭ Exutoire à créer

Prescriptions associées aux dents creuses :

- 1a - Sous-sol interdit. Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN.
- 1b - Gestion des eaux pluviales à la parcelle obligatoire.
- 1c - Rehausse de la cote plancher et construction en éloignement de la route.
- 1d - Préconisation particulière. Se référer au rapport de phase 2 d'ALISE.
- 2 - Urbanisation ou densification déconseillées.